

Département : ARDECHE

Commune : BESSAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix huit et le seize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Sylvie CHEYREZY, Martine DIVOL, Jérôme GAUTHIER, Patrick SARRAZIN, Anne-Marie PEZZANO, Francis PANSIER, Thierry GINESTE

Absent : Cédric CHANNAC

Secrétaire de séance : Martine DIVOL

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Vote des taxes communales**

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes identiques à celui de l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation : 7.99 %

Taxe sur foncier bâti : 8.36 %

Taxe sur foncier non bâti : 64.78 %

- **Vote du budget primitif 2018 commune**

- Section de fonctionnement dépenses : 298 649.41 €

- Section de fonctionnement : recettes : 298 649.41 € dont 129 094.62 € de résultat reporté

- Section d'investissement dépenses : 202 672.21 € dont 70 747.21 € de reste à réaliser

- Section d'investissement recettes : 202 672.21 € dont 50 385.02 € reporté.

- **Vote du budget primitif 2018 assainissement**

- Section de fonctionnement dépenses : 11 088.64 €

- Section de fonctionnement : recettes : 11 088.64 € dont 6 016.29 € de résultat reporté

- Section d'investissement dépenses : 5 398.18 €

- Section d'investissement recettes : 5 398.18 € dont 4 811.18 € reporté.

- **Révision des loyers 2018 du logement communal 1^{er} étage**

Le conseil municipal porte le loyer communal à 353.67 € soit une augmentation de 3.67 € car l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2018 a subi une évolution annuelle de + 1.05 %

- **Contrat de prestation de service avec Suez Bouches et poteaux incendie**

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de prestation de service avec Suez pour l'entretien des bouches et poteaux incendie. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans. Le coût unitaire est de 34.65 €. Sur la commune, il y a 9 poteaux ou bouches d'incendie.

DELIBERATION NON PRISE A L'UNANIMITE

- **Admission titre en non valeur Budget assainissement**

A la demande de la perception, le conseil municipal décide d'admettre en non valeur un titre de recette sur le budget assainissement. Ce titre date de 2003 et s'élève à 118.89 €. Pour : 1 Contre : 6 Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

- **Salle communale**

Une discussion a eu lieu quant à l'éventuelle possibilité de projet de construction d'une salle communale. Aucune décision n'a été prise.

- **Cabine à dons**

La cabine téléphonique a été changée de place. Le conseil municipal souhaite l'aménager en cabine à dons avec l'aide financière du SICTOBA.

- **Budget communauté de communes**

Le maire informe que le taux des taxes de la communauté de communes demeure inchangé pour l'année 2018.

- **Mise en place de la signalisation d'information locale (SIL)**

Prochainement une réunion sera programmée avec les organismes concernés. La pose des panneaux est prévue à l'automne 2018.

- **Fibre central téléphonique**

Le maire informe le conseil municipal qu'Orange va procéder à l'installation d'une fibre optique dans le central de Bessas courant juin 2018.

Rappel : Nous vous rappelons que les habitants doivent venir chercher leur numéro d'adressage à la mairie et ce dans les plus brefs délais.

Le Maire
Alain CHAMBON

